

# Projet éolien en mer en Sud-Atlantique



## Édito

### Le projet est lancé

Le 27 juillet dernier, l'État a pris la décision de poursuivre le projet éolien en mer Sud-Atlantique. Le débat public a été riche d'enseignements. L'État a montré qu'il était à l'écoute du grand public en éloignant le projet, initialement envisagé à 10 km des côtes de l'île d'Oléron, à plus de 40 km de ces dernières, en dehors du Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. Le projet sera composé d'un premier parc d'environ 1000 MW qui sera mis en service au début des années 2030 et d'un second d'environ 1000 MW, ce qui couvrira à terme l'équivalent de la consommation annuelle en électricité de la moitié des habitants de Nouvelle-Aquitaine.

L'État et Réseau de Transport d'Électricité (RTE), co-maître d'ouvrage pour le raccordement électrique du projet, accordent une grande importance à l'ensemble des enjeux à respecter pour mener à bien le projet. Ils sont à la fois d'ordre environnemental, paysager, économique et social. C'est pourquoi les deux maîtres d'ouvrage s'inscrivent dans la concertation avec les usagers de la mer et le grand public pour construire ensemble le projet : préserver la biodiversité et les paysages, assurer la conciliation des usages avec le parc éolien, notamment la pêche, et ancrer le projet dans son tissu économique et social local.

Début 2024, l'État choisira un développeur éolien pour construire le premier parc d'environ 1000 MW, RTE restant maître d'ouvrage du raccordement électrique du projet. C'est le développeur qui devra réaliser son étude d'impact et obtenir les autorisations nécessaires à la construction et l'exploitation du parc. Les garants nommés par la Commission nationale du débat public, Francis Beaucire et Julie Dumont, déjà présents lors du débat public, veilleront à la qualité de la concertation et de l'information des publics en continu.

**Cette lettre a pour objet de vous tenir régulièrement informés des étapes de développement du projet et des rendez-vous de concertation envisagés, sous l'égide des garants. Elle sera postée sur le site internet du projet, [oliennesenmer.fr](http://oliennesenmer.fr), où vous trouverez l'ensemble des ressources liées au projet et les liens pour accéder aux différents documents.**

Nous espérons que ces outils répondront au mieux à vos questions.  
**Bonne lecture !**

## SOMMAIRE

Le mot des garants	P.2
Le calendrier prévisionnel du projet	P.2
Le projet de parcs éoliens en mer en Sud-Atlantique est lancé	P.3
Une concertation dédiée au raccordement	P.4



## Le mot des garants

La « concertation continue » placée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP). Nous avons été désignés pour suivre cette nouvelle phase. Elle succède au débat public afin de poursuivre l'information et la participation des publics autour des prochaines étapes du projet dans la mesure où ce dernier sera poursuivi.

Nous avons pour mission de suivre l'avancement du projet et tout particulièrement la mise en œuvre des engagements pris par les maîtres d'ouvrage dans leur décision de poursuivre le projet, de veiller à la parfaite information des publics dans toutes les dimensions du projet et d'être à leur écoute en tant que de besoin.

Contrairement au débat public animé directement par la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), ce sont les maîtres d'ouvrage qui sont désormais responsables du déroulé de la concertation continue. Nous devons suivre cette concertation.

Nous veillerons à ce que plusieurs éléments clés de la démarche soient portés à la connaissance des publics, notamment lors de la phase de mise en concurrence des candidats pour l'exploitation du parc ou les études complémentaires, qui se poursuivront plusieurs années durant.

Un des points de vigilance des garants concerne tout particulièrement la concertation dite Fontaine dédiée au raccordement des parcs électriques et pilotée par RTE. Cette concertation est destinée aux parties prenantes directement impliquées dans le projet de raccordement. Ses travaux doivent pouvoir être intégrés à la concertation continue pour la complète information des publics quels qu'ils soient, notamment dans le but de recueillir questions et suggestions.

Nous communiquerons chaque année un rapport sur ce processus de concertation et à la fin de notre mission, nous produirons un compte-rendu complet. Ces documents seront bien entendu rendus publics.

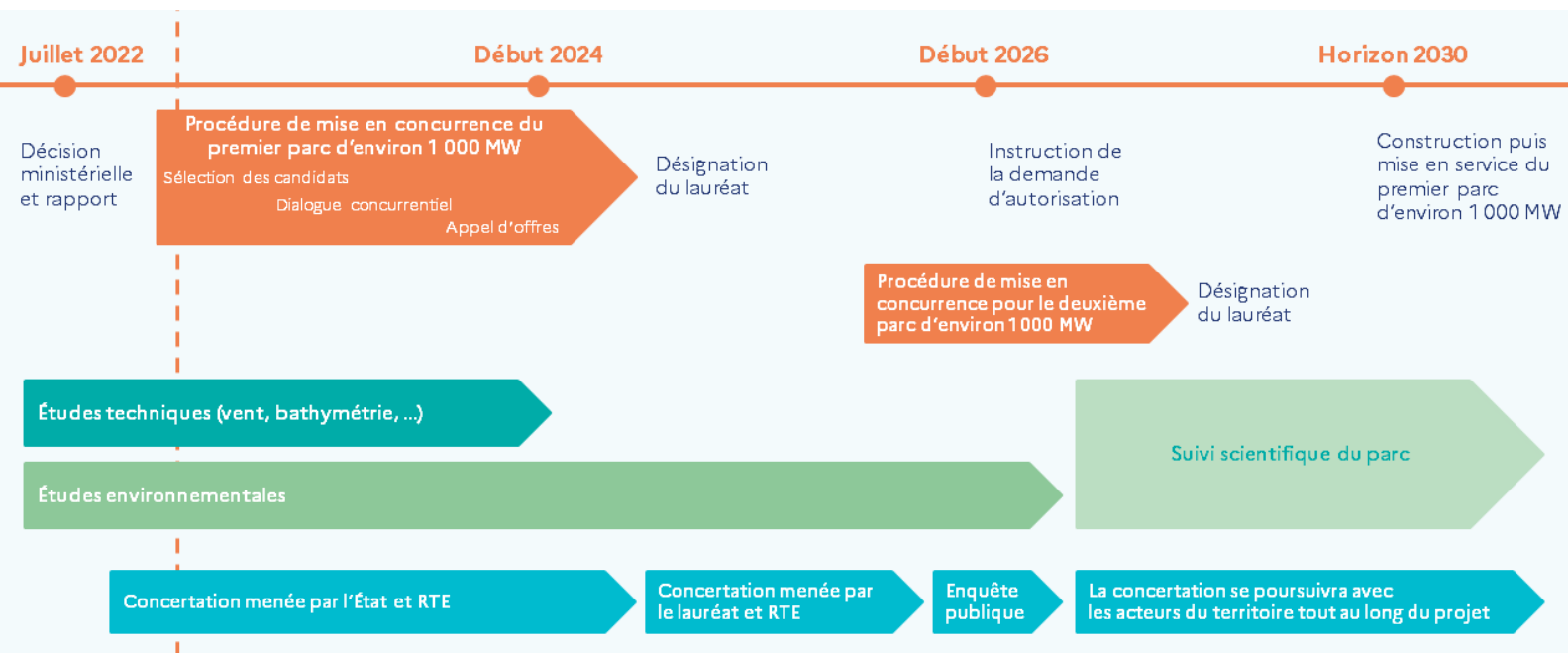


**Julie Dumont et Francis Beaucire**

**Garants de la concertation continue**

**Anciens membres de la commission particulière du débat public**

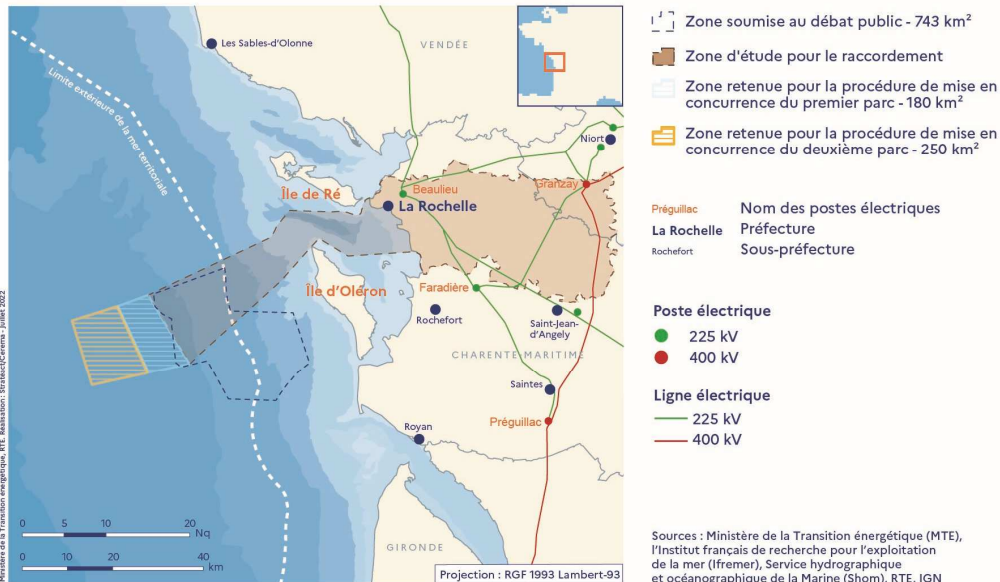
## Le calendrier prévisionnel du projet





# Le projet de parcs éoliens en mer en Sud-Atlantique est lancé

Zones retenues pour la procédure de mise en concurrence et la poursuite des études techniques et environnementales



## LA DÉCISION MINISTÉRIELLE

Au regard des conclusions du débat public et par sa décision du 27 juillet 2022 (lien), la ministre de la Transition énergétique a décidé de la poursuite du projet éolien en mer en Sud-Atlantique.

Le Gouvernement a entendu et écouté les attentes du public exprimées lors du débat, et a décidé d'éloigner des côtes le projet de parcs éoliens en sortant du parc naturel marin. Le choix d'implantation de ce projet a été guidé par les objectifs de préservation d'aires marines protégées, de réduction des impacts pour la pêche, et d'exclusion d'une zone d'activités de Défense nationale, allant de l'estuaire de la Gironde à la frontière espagnole, incompatibles avec la présence d'éoliennes en mer.

## UN PREMIER PARC D'ENVIRON 1 000 MW

Une procédure de mise en concurrence a été lancée en octobre 2022 pour sélectionner le développeur éolien d'un premier parc, d'une puissance d'environ 1 000 MW, sur une zone de 180 km<sup>2</sup> située entre 40 et 50 km des côtes de l'île d'Oléron.

La technologie de l'éolien posé a été retenue pour ce parc afin de profiter des retours d'expérience des premiers parcs éoliens en mer en fonctionnement en France. Elle facilite également le maintien des activités de pêche entre les éoliennes.

Néanmoins, l'éolien en mer posé ne peut se déployer pour des profondeurs trop importantes : la zone d'implantation retenue se situe à la limite des conditions techniques possibles, jusqu'à 80 mètres de fond. Ce parc éolien en mer posé en grande profondeur constitue un défi technologique.

## UN DEUXIÈME PARC D'ENVIRON 1 000 MW

Une procédure de mise en concurrence pour un deuxième parc d'environ 1 000 MW sera lancée ultérieurement, sur une zone d'étude de 250 km<sup>2</sup> située derrière le premier parc. Ce deuxième parc sera soit posé en grande profondeur soit flottant, en fonction de l'évolution des technologies et des résultats d'études environnementales et techniques.

## CARACTÉRISTIQUES D'UN PARC DE 1 000 MW

Il est à noter qu'un parc éolien de 1 000 MW occupe *in fine* une surface d'environ 120 km<sup>2</sup>. Les éoliennes ne devraient pas occuper l'intégralité des zones retenues par la décision ministérielle. Si des éoliennes de 15 MW étaient choisies par le développeur éolien, il faudra alors compter 67 éoliennes pour former un parc de 1 000 MW.

## Une concertation dédiée au raccordement

La décision ministérielle a opéré deux choix pour le projet de raccordement du projet éolien en mer au réseau électrique existant. D'une part, sa nature technologique en retenant le courant continu, qui permet d'acheminer de plus grandes quantités d'électricité, 1 à 2 GW pour ce projet, sur de plus longues distances, plus de 130 km ici. D'autre part, le choix de l'aire d'étude par le nord de l'île d'Oléron : cette zone ne présente pas de contraintes majeures de faisabilité et permet d'implanter les ouvrages sur un littoral déjà artificialisé. La variante par le sud de l'île d'Oléron présentait des contraintes techniques (dynamique hydro sédimentaire et évolution du trait de côte dans la zone de l'estuaire) et réglementaires (forêt de protection) incompatibles avec la pose de câbles électriques.

Depuis la zone retenue par l'État pour les parcs, la zone d'étude du raccordement rejoint ainsi le continent entre La Rochelle et Châtelailon-Plage, pour aller chercher le réseau de transport d'électricité 400 000 volts situé entre le sud de Niort (Deux-Sèvres) et le nord de St-Jean d'Angély (Charente-Maritime). Elle concerne 93 communes, 5 intercommunalités et le territoire de deux départements.

Le projet de raccordement au réseau de transport d'électricité existant va désormais connaître une nouvelle phase de concertation spécifique, menée par RTE sous l'égide du préfet de Charente-Maritime. Elle vise à identifier un fuseau de raccordement de moindre impact, plus réduit, d'ici la fin de l'année 2023.

Cette procédure, encadrée par la circulaire « Fontaine », s'articulera avec la concertation sous l'égide des garants pour bien informer les publics, et s'adressera en particulier aux élus et collectivités, aux gestionnaires, notamment le Parc naturel marin, aux experts, associations environnementales et aux représentants des usagers comme les comités des pêches ou les chambres agricoles.

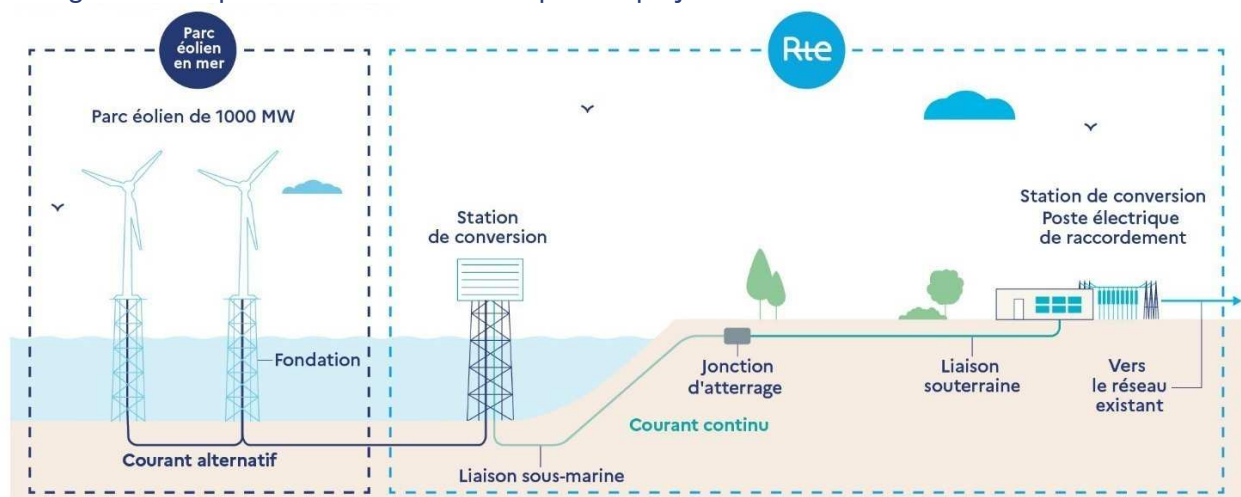
Dans un premier temps, il s'agira d'identifier et d'étudier au sein de la zone d'étude des corridors ou « fuseaux » de quelques kilomètres ou centaines de mètres de large selon les milieux, pour le passage ultérieur des câbles électriques sous-marins et souterrains. Il s'agira aussi d'étudier des emplacements possibles pour les postes électriques en mer et à terre.

L'objectif de cette concertation est de mettre en œuvre la démarche « éviter – réduire – compenser » reposant, à ce stade du projet, sur l'évitement d'un maximum d'impacts possibles du projet sur les milieux ou les activités du territoire.

Au terme de cette concertation, le préfet arrêtera le « fuseau dit de moindre impact » pour le projet de raccordement, tant sur l'environnement que sur les activités socio-économiques ou le paysage.

C'est sur cette nouvelle zone d'étude resserrée que RTE mènera les études de terrain, écologiques ou techniques, destinées à nourrir l'étude d'impact du projet, qui prévoira les mesures supplémentaires d'évitement ainsi que les mesures de réduction ou de compensation (ERC) des impacts du projet.

### Les grandes composantes du raccordement pour un projet éolien en mer de 1 000 MW en courant continu



#### Comité de rédaction

L'équipe projet « Parcs éoliens en mer en Sud-Atlantique au large de l'île d'Oléron » : DGEC, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DIRM Sud-Atlantique, DDTM de Charente-Maritime, préfecture maritime de l'Atlantique, RTE

**Conception :** Strat&act (2022), DGEC